



Programme de formation AUTORISATION DE CONDUITE GRUE A TOUR R487

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate... » - Art. R4323-55 du Code du Travail

Durée de la formation

Débutant : 2 jours : 1/2 jour théorie +1,5 jours pratique + tests
Expérimenté : 1 jour : 1/2 jour théorie +1/2 jour pratique + tests

Personne concernée

Toute personne justifiant d'une expérience significative dans la conduite de grue à tour.

Effectifs

La formation s'adresse à un groupe de 1 à 6 personnes maximum

Prérequis

- Être âgé au minimum de 18 ans
- Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation des grues à tour.
- Être équipé d'une tenue de travail adapté (chaussures de sécurité, gants, casque de chantier et lunettes de protection)
- Accessibilité personne en situation de handicap : sur étude de besoins

Moyens/Méthodes pédagogiques et techniques

- Livret stagiaire individuel
- Salle de formation avec équipement audiovisuel et rétroprojecteur
- Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.
- Suivi d'un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire une grue à tour en respectant les règles de sécurité selon la recommandation R487 de la CNAMTS.

Programme

1/ Contexte réglementaire

2/ Instances et organismes de prévention

3/ Devoirs et responsabilités

4/ Technologie et connaissance des grues à tour

Notions de mécanique et d'électricité.
Différents types d'appareils, leur technologie (structure, mécanismes), câble de levage, mouflage, les dispositifs de sécurité.
Stabilité des grues à tour, polygone d'appui.
Conditions d'installation des grues à tour.
Notice d'instructions, résistance du sol, voie de roulement.
Opérations de montage et de démontage des grues.
Installations électriques des grues à tour.
Dispositifs permettant de limiter l'accès aux zones interdites.

5/ Règles de conduite et d'utilisation

Opérations de prise de poste, vérifications journalières.
Courbes de charge, aides à la conduite.
Risques liés à l'utilisation des grues (conditions atmosphériques, personnel de chantier...).

Maîtrise de la manutention des charges : technique d'élingage, opérations interdites en fonction des conditions atmosphériques, limites d'utilisation, opérations interdites.
Opérations de fin de poste, opérations d'entretien.
Communication sur un chantier.

6/ Formation pratique

Opérations de prise et de fin de poste (voie, état de conservation, sécurité).
Maîtrise de la conduite, suppression du ballant.
Réalisation d'opérations particulières : (benne à béton, banche).

Validation de la formation

Conformément à la recommandation R487, contrôle des connaissances et savoir-faire du candidat.

En application de la recommandation R487, chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer une autorisation de conduite.

Délai d'accès

Intra : A la demande

Tarifs

Intra : A partir de 850€ HT (nous consulter)